

## COORDINATION NATIONALE SOLIDARITE KURDISTAN

---

16, rue d'Enghien – 75010 – Paris – Tél : +33 6 45 41 76 68 - email : cnskurd@gmail.com

### NEWROZ 2016

### Diyarbakir - Turquie



### Rapport de mission (% !&) 'a Ufg'&\$%\* Ł

### Délégation de la CNSK

---

*Alternative Libertaire - Amis du Peuple Kurde en Alsace - Amitiés Corse Kurdistan - Amitiés Kurdes de Bretagne (AKB) - Amitiés Kurdes de Lyon Rhône Alpes - Association Iséroise des Amis des Kurdes (AIAK) - Association Solidarité France Kurdistan - Centre d'Information du Kurdistan (CIK) - Conseil Démocratique Kurde de France (CDKF) - Ensemble - Mouvement de la Jeunesse Communiste de France (MJCF) - Mouvement de la Paix - MRAP (Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples) - Nouveau Parti Anticapitaliste (NPA) - Parti Communiste Français (PCF) - Réseau Sortir du Colonialisme - Union Démocratique Bretonne (UDB)) - Union Syndicale Solidaire - Solidarité et Liberté (Marseille)*

## SOMMAIRE

|   |           |
|---|-----------|
| <b>PREMIERE PARTIE : OBSERVATIONS ET EXPOSE</b>   | <b>4</b>  |
| <b>I. Contexte</b>  | <b>5</b>  |
| <b>II. Constat</b>  | <b>7</b>  |
| <b>III. Bilan des victimes</b>  | <b>11</b> |
| <b>IV. Cizre ville assiégée</b>   | <b>12</b> |
| <b>DEUXIEME PARTIE : RENCONTRES ET TEMOIGNAGES</b>  | <b>17</b> |
| <b>V. Association ROJAVA</b>  | <b>18</b> |
| <b>VI. Parti du HDP Diyarbakir</b>  | <b>19</b> |
| <b>VII. Mairie de Sur</b>   | <b>21</b> |
| <b>VIII. IHD – association turque des Droits de l’Homme</b>   | <b>23</b> |
| <b>IX. Association TUHAD-FED – Fédération des associations de solidarité aux familles des détenus</b> | <b>25</b> |
| <b>X. Feleknas UCA - Députée HDP - Diyarbakir</b>   | <b>28</b> |
| <b>CONCLUSION</b>   | <b>30</b> |

-----

Organisations membres de la CNSK présentes dans la délégation :

- ▶ Amitiés Kurdes de Bretagne
- ▶ Amitiés Kurdes de Lyon
- ▶ France Kurdistan
- ▶ MRAP
- ▶ Solidarité & Liberté Marseille
- ▶ Parti Communiste Français
- ▶ NPA

## **PREMIERE PARTIE OBSERVATIONS ET EXPOSE**

## Délégation NEWROZ Diyarbakir 2016

À l'invitation du HDP (Parti démocratique des Peuples) une délégation de la CNSK (Coordination Nationale Solidarité Kurdistan) a séjourné en Anatolie du Sud- Est du 16 au 25 mars 2016.

L'objectif de la délégation était de participer au Newroz (Le jour nouveau) fêté par les kurdes le 21 mars de chaque année et se rendre compte de la situation créée depuis la rupture, par les autorités turques, du cessez-le-feu observé depuis deux an avec le PKK (Parti des travailleurs du Kurdistan) en particulier dans le district de Sur dépendant de la municipalité métropolitaine de Diyarbakir et la ville de Cizre placée sous couvre-feu depuis plus de trois mois.

La délégation composée de 23 personnes représentait 7 organisations membres de la CNSK : Amitiés Kurdes de Bretagne – Amitiés Kurdes de Lyon – France Kurdistan – Solidarité & Liberté Marseille – MRAP – NPA – Parti Communiste Français.

### **I. Contexte**

---

Depuis le 15 juin 2015 les autorités turques ont lancé des opérations militaires aériennes contres les bases arrières du PKK en Irak du nord. Ces raids ont fait plusieurs dizaines de victimes civiles parmi les villageois des zones ciblées. Ce regain de tension a mis fin au cessez-le-feu observé depuis deux ans par le PKK, (Parti des Travailleurs du Kurdistan) dans le cadre des pourparlers engagés entre le gouvernement turc et Monsieur Abdullah Öcalan leader de cette organisation. Un véritable espoir de paix et de résolution d'un conflit qui a fait plus de 40 000 victimes était apparu pour les Kurdes et les Turcs.

Mais l'attitude du gouvernement turc vis-à-vis de Daesh et son inaction lors du siège de Kobanê, ville kurde de Syrie, a relancé les tensions et fragilisé le processus de paix. La Turquie s'est opposée à l'ouverture d'un corridor humanitaire au profit des populations civiles de Kobanê. Elle a fermé sa frontière aux volontaires kurdes de Turquie qui souhaitaient participer à la défense de la ville. En outre plusieurs témoignages concordant ont mis en évidence le soutien de la Turquie aux djihadistes de Daesh.

Une délégation de la CNSK présente en novembre 2014, à Suruç, ville turque jumelle de Kobanê, peut témoigner de la réalité de cette situation. Combattants djihadistes soignés dans des hôpitaux turcs, livraison d'armes par l'intermédiaire du MIT (service secret turc), passage de matériel, de combattants djihadistes aux postes frontières contrôlés par l'armée turque.

À la suite de l'attentat de Suruç qui a fait 33 victimes et attribué par le gouvernement turc à Daesh, sans que cette organisation ne l'ait revendiqué à ce jour, celui-ci annonce son intention de combattre le terrorisme mettant sur un pied d'égalité Daesh et le PKK. Dans plusieurs villes d'Anatolie du Sud-est, les habitants ont répondu à la pression des autorités turques en déclarant dans celles-ci l'autonomie démocratique. Ces prises de positions sont à rapprocher de la conception développée dans la Charte Européenne de l'autonomie locale. Cette charte adoptée par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux est le premier instrument juridique multilatéral qui définit et protège les principes fondamentaux que tout système démocratique d'administration locale doit respecter.

La Charte est un traité à caractère international, elle a donc une importante valeur juridique en ce qu'elle contraint les États signataires à respecter les principes qu'elle contient.

Elle a été ouverte à la signature des États membres du Conseil de l'Europe en tant que convention le 15 octobre 1985 et est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 1988. La totalité des 47 États membres du Conseil de l'Europe ont signé et ratifié la Charte. La Charte oblige les États à appliquer tout un ensemble de règles fondamentales garantissant l'indépendance politique, administrative et financière des collectivités locales. Elle établit le principe de l'autonomie locale qui doit être reconnu dans le droit national et protégé par la Constitution.

La Charte a également été le premier instrument juridique international à garantir le principe de subsidiarité par les États membres du Conseil de l'Europe signataires de la Charte. Ainsi, les pouvoirs locaux doivent gérer et contrôler une partie importante des affaires publiques dans l'intérêt de la population locale et sous leur propre responsabilité. Conformément au principe de subsidiarité, la Charte considère que les affaires publiques doivent être gérées au plus près du citoyen, la gestion de ces affaires à un niveau supérieur peut être envisagée si la gestion au niveau inférieur est impossible ou moins efficace.

Les principes contenus dans la Charte s'appliquent à tous les types de pouvoirs locaux.

Elle est une reconnaissance internationale du droit à l'autonomie locale.

La Turquie membre du Conseil de l'Europe depuis le 13 avril 1950, ne peut s'exonérer du respect de la mise en œuvre de celle-ci et à plus forte raison s'y opposer par la violence face aux aspirations exprimées par les populations kurdes.

### **SUR – District de la municipalité métropolitaine de Diyarbakir.**

Sur comptait 110 000 habitants avant les opérations militaires, six quartiers ont été placés sous couvre-feu. Lors de la présence de la délégation, du 16 au 25 mars, quatre étaient toujours soumis à cette situation d'exception depuis plus de trois mois. Les quartiers concernés se trouvent à l'intérieur des murailles de Diyarbakir, ils en constituent le centre historique. Des check-points tenus par des forces spéciales de la police, sont positionnés à tous les accès de cette zone, toutes les personnes sont fouillées et l'identité demandée à celles et ceux qui semble être des touristes.

À l'intérieur de ce périmètre, d'autres check-points sont installés aux intersections des rues, avec de nouveaux contrôles d'identité et fouilles.

Les membres de la délégation ont été soumis à plusieurs contrôles de passeports, ils ont été photographiés et filmés, ainsi que leurs passeports et retenus plusieurs heures dans l'attente de l'arrivée d'une « unité spéciale passeport ». La présence d'étrangers dans cette partie de la ville n'était pas appréciée.

## II. Constat

La délégation a pu parcourir à plusieurs reprises deux quartiers où le couvre-feu avait été levé. Elle a constaté de nombreuses habitations rendues inutilisables ou des pans entiers entièrement détruits à la suite de bombardements à l'arme lourde. L'armée turque a fait, manifestement, un usage disproportionné de la force en utilisant des chars et différents véhicules blindés dans une zone fortement urbanisée et à forte densité démographique.



*Char acheminé à un point d'accès à Sur*

Dans le centre historique, outre de nombreuses victimes civiles, l'utilisation de ces moyens militaires a provoqué des destructions d'immeubles d'habitations, services publics, écoles ou lieux de cultes.

Parmi les dégâts, on compte la mosquée Sey Mustahha construite en 1500 et son minaret aux quatre piliers, unique dans tout le Moyen-Orient, mais également l'église arménienne, Saint Guragos datant de 1376 et restaurée en 2011 avec l'aide de la municipalité HDP



*Char ouvrant le feu en direction de la mosquée Sey Mutahha*

L'intervention militaire a provoqué l'exode de plus de 45 000 habitants des quartiers sous couvre-feu, cette évacuation s'est faite à l'occasion de la suspension de celui-ci durant une journée. D'autres civils n'ont pu être évacués et se sont retrouvés au cœur des affrontements et destructions. A ce jour il n'est pas possible de chiffrer avec précision combien de personnes ont été prises au piège. Tous les accès aux quatre quartiers sont fermés par les unités spéciales de la police. La vue vers les rues est obstruée par de larges bâches tendues, surveillée par les militaires.



*Habitations détruites dans un des quartiers de Sur*

Tous les témoignages concordent pour exprimer une grande inquiétude sur le sort réservé aux hypothétiques survivants, seul le va-et-vient d'ambulances laisse supposer que des corps sont retirés des décombres. Les unités spéciales se sont livrées à des actes visant à instaurer la terreur parmi la population. Des inscriptions ont été faites comportant des mots d'ordre à caractère religieux du même type que ceux utilisés par Daesh. D'autres font explicitement référence aux « Loups gris », groupe d'extrême droite turc connu pour sa violence.

À l'évidence, les unités de police envoyées dans ces quartiers ne l'ont pas été uniquement pour « restaurer l'ordre public » mais pour propager une idéologie fasciste qui s'exprime au travers des différentes inscriptions faites sur les habitations ou les commerces. Leurs membres ont été recrutés parmi les militants des « Loups gris » ou des mercenaires liés à Daesh.



*Un membre d'une unité spéciale en train d'écrire : « Les loups ont été attirés par le sang, ayez peur »*



« Dieu suffit à tout. L'unité des lions de Dieu. Vous allez voir la force du turc »

Distinctement, la délégation a constaté la présence des trois lunes sur les murs, signe des « Loups gris », que le gouvernement emploie dans l'objectif d'imposer un ordre et une idéologie contraire aux valeurs démocratiques.



Sigles sur la devanture d'un commerce et bornes électriques

Ces mêmes individus se sont attaqués à l'expression de la culture kurde, « La maison des poètes » a été investie, une bombe lancée dans les locaux a "décapité" les statues se trouvant dans la cour. Ces actes sont à rapprocher de ceux commis par les djihadistes à Palmyre en Syrie ou Ninive en Irak.



*Statues décapitées*

La délégation a rencontré, au centre culturel de Sur, les familles qui sont toujours dans l'attente de la restitution des corps de leurs enfants, victimes des exactions des forces spéciales turques. Certaines d'entre elles attendent depuis trois mois sans pouvoir bénéficier de la moindre information sur le moment ou les conditions des restitutions. Outre la perte d'un être cher, cette attente interminable constitue une torture psychologique permanente.



*Victimes dont les corps n'ont pas été restitués, la plus jeune à 14 ans.*

À l'issue de son séjour dans le district de Sur, la délégation a ressenti, à l'identique de la population, la présence des forces militaires turques, comme celle d'une armée « d'occupation ». Outre les inscriptions humiliantes, provocatrices et racistes, les nombreux check-points, le drapeau turc a été accroché méthodiquement à l'entrée des sites culturels, des commerces et des habitations ou encore au sommet des lampadaires urbains, comme symbole de territoires conquis.



*Drapeau turc accroché sur la porte d'un commerce / Commerce entièrement détruit*

Le centre de Diyarbakir réputé pour ses rues commerçantes, ses attraits touristiques, n'est aujourd'hui plus que désolation. Boutiques, restaurants, hôtels ont été détruits ou saccagés par les multiples forces armées ou encore abandonnés par leurs propriétaires. Les blocus instaurés depuis plus de trois mois entraînent des répercussions désastreuses sur les revenus des familles. L'économie de la ville est asphyxiée par l'intervention militaire et son omniprésence dans la ville.



*Rues commerçantes au centre du quartier de Sur*

### **III. Bilan des victimes**

Selon les indications données à la délégation par la municipalité de Sur, 70 personnes, essentiellement des civils, sont mortes et le nombre de disparus reste indéterminé. Le couvre-feu instauré depuis trois mois ne permet pas aux élu-e-s, habitants, proches des victimes supposées ou journalistes de pénétrer dans le périmètre des quatre quartiers concernés.

Actuellement des bulldozers procèdent à l'évacuation des décombres, sous la protection de l'armée. Parmi ceux-ci différents témoignages font état de restes humains déversés dans une décharge à proximité de l'Université de Diyarbakir.

Une opération d'expropriation à l'encontre des habitants a été lancée par le gouvernement qui prépare une opération immobilière sur les restes du quartier historique. Outre le changement sociologique de la population, l'objectif visé est le changement du corps électoral. Différentes sources font état de l'installation, par les autorités, de populations arabes syriennes ou turcophones avec les subventions versées par l'Union Européenne et théoriquement destinées aux réfugiés. Si tel devait être le cas, outre le détournement d'utilisation de ces sommes, l'Union Européenne participerait à une politique de peuplement telle qu'elle a été menée en son temps par Saddam Hussein au Kurdistan d'Irak et Bachar El Assad au Kurdistan de Syrie. Loin de résoudre la question kurde, ces choix ne feront qu'exacerber les tensions entre les différentes communautés.

#### **IV. Cizre ville assiégée**

---

Le 22 mars, la délégation française à l'instar des autres représentations internationales, a souhaité se rendre dans la ville de Cizre, située à 150 km de Diyarbakir. Cette ville est sous couvre-feu depuis trois mois. Face aux organisations d'auto-défense des habitants, les autorités ont là aussi utilisé la force militaire pour réduire toute opposition armée, à l'identique de la méthode employée par Bachar El Assad face à son « opposition armée » soutenue, elle, par la France, l'Union Européenne et une grande partie de la communauté internationale.

À la différence des groupes de l'opposition syrienne la résistance des Kurdes est assimilée à du terrorisme, justifiant ainsi la violence de la répression. Différents témoignages font état de civils brûlés vifs dans des caves et dont les corps auraient été décapités ou démembrés.

C'est pour se rendre compte de la situation et de la véracité ou pas des faits dénoncés que la délégation a pris la route en direction de Cizre. A 70 km de la ville, un barrage de l'armée a empêché toute progression, tous les véhicules sont bloqués entraînant une file de plusieurs kilomètres. Véhicules blindés, lances à eau, redoutes de sacs de sable surmontées de fusils mitrailleurs et cordon militaire rendent impossible l'accès à la ville.



*Face à face, membres de la délégation CNSK et militaires turcs.*

Malgré les interventions de député-e-s du HDP et de son coprésident Monsieur Selahattin Demirtas, le barrage n'a pas été levé et la menace d'une intervention militaire a conduit les membres des différentes délégations et journalistes à rebrousser chemin.



*Mitrailleur en position*

Pour quelles raisons, les autorités turques ont jugé inopportune la présence d'observateurs étrangers dans la ville de Cizre? Alors qu'elles ont démenti les exactions dénoncées par les habitants, nous nous interrogeons sur une attitude qui laisse planer un doute réel et sérieux sur la sincérité de ses démentis.

Des photos nous ont été remises par les habitants, elles montrent la réquisition de l'hôpital de Cizre par l'armée, une école incendiée et des slogans inscrits sur les tableaux de classes non encore détruites.

**Est-ce ce spectacle de désolation que les autorités turques ont voulu cacher aux observateurs internationaux et à la communauté internationale?**





*Hôpital de Cizre réquisitionné par l'armée*



*Cizre, école incendiée*



*Cizre école occupée*



*« Ma chère Turquie soit Dieu, soit le nom de Dieu. JÖH brigades spéciales gendarmerie, fondation d'envoi en enfer ».*



*« A notre tour de vous éduquer, Brigade Spéciale de Gendarmerie »*

Les faits dénoncés, s'ils étaient avérés pourraient être qualifiés de « crimes de guerre », au sens défini par le traité de Rome à :

- ▶ l'article 8.2 - a) – i pour : « homicide intentionnel » ou
- ▶ l'article 8.2 - b) – i pour : « le fait de diriger intentionnellement des attaques contre la population civile en tant que telle ou la population civile qui ne participent pas directement part aux hostilités »

Une commission d'enquête internationale<sup>1</sup> pourrait en établir la véracité. Il appartient à la France et à l'Union européenne d'œuvrer dans ce sens.

La CNSK demande aux autorités françaises de saisir la Cour Pénale Internationale (CPI).

---

<sup>1</sup> Le Haut-Commissariat de l'ONU aux droits de l'Homme (HCDH) a reçu un rapport sur les meurtres et violences perpétrés contre la population kurde dans la ville turque de Cizre tandis qu'une pétition a été lancée pour demander au Conseil des droits de l'Homme de l'ONU l'ouverture d'une enquête.

## **DEUXIEME PARTIE RENCONTRES ET TEMOIGNAGES**

## V. Association ROJAVA

---

La délégation a été reçue par M. **MUSTAPHA** co-président, M. **DEZOMAS** relations extérieures, M. **DAHOU** trésorier le 19 mars 2016.

L'association « Rojava » dispose de 10 antennes avec 10 représentations dont 2 dans les cantons du Rojava. Elle a également une représentation en Europe. Son but est de participer à la mise en place d'un système de société fondée sur l'autonomie communale et écologique et d'aider les populations civiles victimes de la guerre ou de catastrophes naturelles.

Elle a accueilli 128 000 personnes venues du Rojava (Syrie), 35 000 autres venues de Sinjar (Irak) et mis en place des lieux de vie collectifs. L'association a organisé l'envoi de convois humanitaires à destination des populations déplacées à l'intérieur du Rojava.

Mais depuis la fermeture de la frontière turco-syrienne par la Turquie, et celle avec l'Irak par le territoire du KRG (Gouvernement Régional du Kurdistan) l'envoi d'aide n'est plus possible. Dans les lieux de vie collectifs, l'association a mis en place des services d'éducation, des prises en charge psychologiques, des activités en direction des enfants pour atténuer les traumatismes liés à la guerre et fournit des produits d'hygiène bébé. Elle implique les populations dans le système de gestion d'autonomie communale, afin que celles-ci ne soient pas « prisonnières du lieu ou de la structure » mais participent aux décisions de la gestion collective.

Depuis le début des affrontements dans plusieurs villes du Kurdistan de Turquie, l'association a concentré ses efforts dans l'aide à ses populations déplacées. Ne serait-ce qu'à Diyarbakir, ce sont 26 000 personnes qui ont été contraintes de fuir les quartiers de Sur, placés sous couvre-feu, soit 5 000 familles. Dans les derniers mois, le nombre de déplacés est estimé à 350 000 personnes dans toute la région du Kurdistan de Turquie.

Une aide de première urgence a été apportée, couvertures, matelas, nourriture et produits pour les enfants. Cela se fait en coordination avec toutes les organisations de la société civile, la mairie de Sur et la municipalité métropolitaine de Diyarbakir. L'entraide entre les gens participe aussi fortement au soutien de ces familles, en mettant notamment à disposition, en lien avec la Mairie, des maisons inhabitées, des terrains municipaux... Ces familles de déplacés internes ont été accueillies dans différents districts de la région. À leur arrivée, une antenne de l'association « Rojava » s'occupe d'évaluer les besoins en fonction du nombre de familles et de répartir les aides.

Tous les jours sont distribués des colis alimentaires et plus de 10 000 plats chauds. Architectes, médecins et avocats bénévoles sont mobilisés, pour aider les habitants chassés de chez eux. Ces derniers travaillent à constater les dommages liés aux blocus et interventions militaires afin de porter plainte contre l'Etat.

Les Européens subventionnent Erdogan qui utilise l'argent comme il l'entend et fait du chantage aux réfugiés. En échange l'Europe lui laisse les mains libres pour massacrer les Kurdes.

*« Nos moyens sont limités d'autant plus que nous ne recevons d'aide d'aucun état étranger. Toutes les subventions pour l'aide aux réfugiés sont versées à l'état, mais nous n'en profitons pas du tout puisque le gouvernement turc ne soutient pas l'aide que nous apportons aux réfugiés Kurdes du Moyen-Orient, aux Yezedis ou autres minorités déplacées de l'est. Les Etats étrangers ont une politique de laissez-faire, ne critiquent pas la Turquie. Nous n'attendons plus grand-chose des Etats européens mais en revanche on attend que les peuples se bougent. »*

## **VI. Parti du HDP Diyarbakir**

---

La délégation a été reçue au siège du HDP Diyarbakir par Madame **Gülşen ÖZDEN** et Monsieur **Ömer ÖNER** respectivement co-présidente et co-président du HDP de la ville le 20 mars 2016. A participé également à cette rencontre Madame **Caglar DEMIREL**, députée de Diyarbakir.

Nos interlocuteurs nous relatent la situation et les difficultés auxquelles est confrontée la population. Le gouvernement turc et l'AKP mènent actuellement une guerre contre son propre peuple. Depuis la rupture du cessez le feu et l'abandon des pourparlers de paix avec le PKK et Abdullah Öcalan la violence a repris à l'encontre des Kurdes.

Des moyens militaires très importants sont déployés depuis plus de trois mois. Plus de 10 000 militaires sont engagés dans ces opérations, avec des unités spéciales de la gendarmerie, de la police et des mercenaires recrutés hors Turquie. L'artillerie et les blindés ont été utilisés dans les villes de SUR, MARDIN, CIZRE, YÜKSEKOVA, NUZAYBIN en particulier.

*« On est dans une situation qui s'analyse comme une guerre entre deux états, alors même que c'est une situation interne à la Turquie. »*

Depuis plus de 110 jours, la population de Diyarbakir ne peut plus accéder à six quartiers du district de Sur. Les familles ne peuvent pas récupérer les corps des défunts, les corps des enfants. La vieille ville est transformée en terrain de guerre et de décombres. Il est impossible de savoir combien il y a eu de morts, de blessés et s'il y a des survivants. Les édifices religieux, mosquées, église arménienne, ont été endommagés.

La Turquie est redevenue un pays d'interdiction dans lequel les libertés de religions, de cultures et d'identités sont bannies. L'Etat impose à sa population une certaine vision des choses et considère comme terroristes tous ceux qui penseraient différemment. Les cibles sont les femmes, les député-es, les élu-e-s, les universitaires, les avocats, les journalistes. Des maires élu-e s avec 90% des voix sont en prison. Le gouvernement veut lever l'immunité parlementaire des député-e-s, or le HDP est le seul opposant à l'AKP.

A ce jour 506 dossiers sont répertoriés et seront examinés après la levée de l'immunité parlementaire. La moitié de ces dossiers concerne la liberté d'expression et visent les député-e-s HDP. L'autre moitié porte sur des affaires de vols et des problèmes de corruption. Aucun député-e-s du HDP n'est concerné par ces faits. Le HDP est d'accord pour la levée de l'immunité à condition que tous les partis soient concernés, or à ce jour seul le HDP est visé.

Erdogan et l'AKP n'ont pas accepté le résultat des élections législatives du 7 juin 2015 où le résultat du HDP les avait privés de la majorité absolue à la Haute Assemblée. A partir de cette date la violence a été la réponse du gouvernement à l'expression démocratique des électeurs. De nombreux élu-e-s et militant-e-s ont été arrêtés, des centaines de permanences du HDP incendiées et des attentats ont visé des rassemblements et des meetings du HDP.

Cette situation a été dénoncée dans le Rapport Doc. 13922 du 20 novembre 2015 au Conseil de l'Europe par la commission d'observation des élections législatives anticipées en Turquie du 1<sup>er</sup> novembre 2105.

Extrait page 6 – paragraphe 22 « *Le déroulement de la campagne a été, dès le début, terni par la violence. Comme l’a déploré la délégation préélectorale de l’Assemblée, la violence politique a pu être observée dans les semaines qui ont précédé les élections, avec des attaques, dans l’espace de deux jours, du 6 au 8 septembre, perpétrées contre 400 bureaux du HDP et lieux de travail des membres du parti du HDP et de quelques locaux de l’AKP.*

*Elle a également été informée qu’un certain nombre de membres du HDP, dont des maires, ont été arrêtés et détenus au cours d’opérations de police, une situation qui était préoccupante. Des dépliants de la campagne du HDP ont été confisqués. »*

En outre la commission présidée par le député européen M. **Andréas GROSS** a fait part de sa préoccupation concernant la question de la liberté de la presse.

Extrait page 7 – paragraphe 27 « *En dépit de la diversité du paysage médiatique, la commission ad hoc s’est déclarée très préoccupée par les violations de la liberté de la presse et de la liberté d’expression. Les restrictions constitutionnelles et juridiques de la liberté d’expression qui avaient été identifiées précédemment restent valables. Des dispositions peu claires de la loi anti-terroriste et de la loi sur la presse ont été excessivement appliquées au cours de la période électorale. Un certain nombre de journalistes et de médias ont été poursuivis pour «soutien au terrorisme». Les enquêtes pénales engagées pour «insulte au Président de la République» ont été si nombreuses qu’on peut se demander avec inquiétude si le recours généralisé à l’article 299 est en conformité avec les normes européennes. »*

La reprise de la guerre contre les Kurdes et le PKK a été un acte politique délibéré d’Erdogan pour réactiver le nationalisme turc et récupérer les voix au profit de l’AKP. Malgré ces conditions qui ont porté atteinte à la libre expression, les Kurdes ont une nouvelle fois voté massivement pour le HDP à l’exemple de Cizre 95% ou Sur 90%. Grâce à cette mobilisation le HDP est de nouveau présent à la Haute Assemblée et a constitué un groupe de 59 député-e-s. C’est dans ces villes que l’armée turque a causé le plus de destructions et de victimes.

Nos interlocuteurs souhaitent que nous informions l’opinion publique, les instances politiques françaises et européennes pour les alerter sur la gravité de la situation.

*« Il n’est pas acceptable que le gouvernement turc puisse s’attaquer à sa population, à ses opposants en employant la force militaire. Des député-e-s légalement élu-e-s sont sur le point de perdre leur immunité parlementaire, d’êtres poursuivi-e-s et emprisonné-e-s, pourquoi l’Europe garde t’elle le silence et accepte ce quelle n’accepterait pas dans un autre pays ?*

*Mais quels que soient les sacrifices, il faut que le monde sache que les Kurdes résisteront comme ils l’ont toujours fait depuis des décennies. »*

## VII. Mairie de Sur

---

La délégation est reçue le 20 mars 2016, à la mairie de Sur par Mesdames **Azize DEGERKUTLU** co-maire substitue et **Naside BULATLEKIN CAN** Maire adjointe.

Elles expliquent la situation dans les quartiers de Sur, placés sous couvre-feu. Il y a 7 mois, en aout 2015, l'assemblée des habitants de Sur a déclaré l'autogestion. Les co-maires étaient présents, ils ont été arrêtés et placés en détention. Ils ont été libérés le 8 mars puis démis de leurs fonctions. Ils sont sous le coup de poursuites judiciaires. A la fin du mois devrait se tenir leur procès.

Depuis Sur subit différents blocus mais c'est le 2 décembre 2015, qu'un blocus général a été instauré avec 6 quartiers placés sous couvre-feu : interdiction de sortir ou de rentrer dans les zones bouclées, les autres quartiers non officiellement bloqués jusque-là sont alors soumis aux mêmes restrictions.

En guise de représailles, suite à la décision des habitants d'avoir proclamé l'autogestion, le gouvernement a envoyé l'armée et des unités spéciales de la police et gendarmerie. Les élu-e-s de la population ne pouvaient pas pénétrer dans ces quartiers pour apporter l'aide aux habitants. La mairie n'a plus été en mesure d'assurer les services publics, ramassage des ordures ménagères, nettoyage, entretien des voies, activités culturelles.

Ce n'est que 9 jours plus tard que le couvre-feu a été levé pendant 16h pour permettre l'évacuation de la population. Près de 5 000 familles ont pu quitter leurs maisons, soit 26 000 personnes qui se sont retrouvées sans logement, ni le minimum pour vivre.

La mairie a travaillé avec les services de la municipalité métropolitaine de Diyarbakir et des associations, en particulier « Rojava », pour trouver des hébergements dans des familles, des logements et des ~~produits~~ produits de première urgence (produits pour bébé, aliments, couvertures, meubles...).

L'utilisation d'armes lourdes par l'armée a provoqué de nombreuses destructions, y compris sur des monuments classés par l'UNESCO<sup>2</sup> au patrimoine international. L'économie et les commerces<sup>3</sup> ont été frappés de plein fouet provoquant la perte de revenus et le chômage de plusieurs milliers de personnes.

Sur est également le symbole de la pluralité : la mairie a reconnu l'existence et la cohabitation de 4 langues, l'Arménien, le Kurde, le Turc et l'Assyrien. La reconnaissance de toutes ces minorités, l'utilisation de ces 4 langues dans la mairie de Sur est perçu comme un danger pour la domination Turquie.

Nos interlocutrices regrettent que cette situation se produise sans que cela n'entraîne de réaction de l'Union européenne.

Ce que les habitants ont fait en déclarant l'autogestion est conforme aux décisions prises par le Conseil européen des pouvoirs locaux et des régions. Aujourd'hui 4 quartiers sont toujours sous blocus et les élu-e-s ne peuvent y accéder pour se rendre compte de la situation. Que sont devenues les personnes qui n'ont pu être évacuées?

---

<sup>2</sup> Près de 600 bâtiments, monuments, jardins... du centre historique de Diyarbakir seraient classés au patrimoine mondial.

<sup>3</sup> D'après nos interlocutrices : 150 000 personnes vivaient intra-muros, 48 000 dans les zones interdites. Plus de 1 000 commerçants étaient répertoriés intra-muros, mais il y en auraient 15 000 non répertoriés.

Depuis plusieurs jours, il n'y a plus d'affrontements, mais le blocus est maintenu. Les check-points sont toujours en place et toutes les personnes fouillées et contrôlées pour accéder aux quartiers historiques de Diyarbakir. Ils nettoient la ville, déblaient Sur, peut-être essayent-ils de nettoyer les preuves, d'enlever les corps ?

Des slogans contre les Kurdes et les femmes ont été inscrits sur les murs des maisons par les unités spéciales de la police pour terroriser la population.

Les élu-e-s de la population ne peuvent se déplacer sans être soumis à des contrôles incessants ou accéder aux zones interdites sans autorisation de la préfecture. Les autorités préfectorales ne leur communiquent aucune information sur la situation de la population prisonnière dans les quartiers placés sous couvre-feu. Le traumatisme est aussi énorme pour les hommes, les femmes et les enfants qui ont réussi à fuir.

Cette situation est la pire qu'ils aient connue depuis les années 80-90. La violence et les destructions ont lieu au cœur de la ville de Diyarbakir. Alors que les moyens modernes de communication existent aujourd'hui nos interlocutrices ont le sentiment que le monde sait mais reste sans réagir.

*«Nous avons été élus par le peuple mais nous ne sommes absolument pas intégrés au projet du gouvernement turc. Il ne doit pas être acceptable qu'il y ait un blocus qui dure plus de 100 jours dans un pays qui se dit démocratique. Tout ce qui se passe au Kurdistan est difficile à expliquer, même si nous avons vécu les années 80-90, jamais nous n'avons vécu une telle situation »*

## **VIII. IHD – association turque des Droits de l’Homme**

---

La délégation est reçue par M. **Kuci BILIKIL** le 20 mars 2016, Président de la section de Diyarbakir. Celui-ci indique que les Kurdes vivent une période très difficile :

*« La Turquie s'éloigne de toutes les notions de liberté et des droits de l'homme. Aucun droit, aucune convention ne sont pris en compte. Le pays vit une situation antidémocratique, mais les européens restent silencieux et ça c'est très inquiétant.*

*Une infraction aux droits de l'homme n'est pas du seul ressort du pays qui l'a commet, mais de la communauté internationale. Depuis la reprise des affrontements la situation est beaucoup plus difficile pour les défenseurs des droits de l'homme. Pourtant les Kurdes sont un des peuples de la République de Turquie, avec des droits, ils doivent être respectés. Ces demandes sont conformes aux valeurs humaines et aux droits fondamentaux. Cette révolte est la 29<sup>ème</sup> lancée par le PKK et nous sommes à l'aube d'une guerre, d'un pillage de notre culture et du massacre de notre peuple par l'Etat. Le problème ne vient pas du PKK, mais de la nature de l'Etat turc et de sa politique vis-à-vis des Kurdes. Dans les années 90 il y a eu plus de 4 000 villages détruits, 50 000 victimes mais les Kurdes n'ont pas renoncé.*

*La période du dialogue a été très importante, parce que nous avons cru à une possible solution politique et pacifique, malgré la persistance d'une certaine violence. Des personnes étaient arrêtées, d'autres torturées et la pression continuait à s'exercer sur les prisonniers politiques et leurs familles. Mais le retour à la paix nous semblait possible.*

*De nombreux espoirs ont alors émergé, pour la première fois ces 2 forces dialoguaient et semblaient prêtes à entamer des négociations. Le 28 février 2015 le «consensus de Dolmabahce» marque l'aboutissement de deux années de discussions officielles, offrant des bases de travail et de négociation entre les deux forces. Le HDP joue un rôle clé dans ces négociations. Mais la situation va rapidement se dégrader lorsque Erdogan déclare qu'il n'y a pas de question kurde en Turquie avant qu'il ne désapprouve le consensus de Dolmabahce le 22 mars 2015.*

*Les dirigeants turcs mettent alors fin au dialogue, coupent les relations avec Öcalan et bafouent l'article 49 du protocole de Genève en reprenant les attaques contre les civils des provinces kurdes. Le succès du HDP aux élections de juin va voir une vague de violence, sans précédent depuis les années 1990, se déployer sur l'est de la Turquie.*

*Face à la réactivation du processus de négation de l'identité kurde par le gouvernement, les Kurdes s'organisent et préviennent que si cette politique continue, ils tenteront de se gérer par eux-mêmes.*

*C'est dans ce contexte qu'au mois d'août l'Assemblée de la population déclare « l'autogestion de Sur ». C'est dans ce contexte que plusieurs villes du Kurdistan vont annoncer l'autogestion, que les blocus de l'armée vont commencer, que violence et torture vont s'abattre sur les civils, que les représentants élus du HDP vont tour à tour se faire emprisonner et destituer de leurs fonctions politiques, que la démocratie va être prise en otage par les forces du gouvernement.*

*Les affrontements vont alors s'amplifier sans aucune règle, sans aucun respect des populations civiles : destruction des maisons et des biens, pas d'accès aux premiers soins, pillages et incendies, personnes brûlées vives ou prises au piège sous les décombres...*

*Depuis juin 2015, Erdogan a fait voler en éclat le cessez le feu et rompu le dialogue, M. Abdullah Öcalan est maintenu dans un isolement total, en contradiction avec les conventions internationales sur les droits et le respect des prisonniers.*

*De grands massacres peuvent avoir lieu. La seule solution c'est que les pays européens contribuent à ce que la Turquie revienne au respect de la démocratie, au dialogue et qu'elle lève l'isolement de M. Abdullah Öcalan. Les pourparlers doivent reprendre et tous les pays faire un effort pour aller dans ce sens. Si chaque pays regarde ses intérêts, cela ne doit pas se faire au détriment des droits de l'homme.*

*Il est illusoire de croire que l'Europe peut résoudre la question des réfugiés en traitant avec Erdogan et en fermant les yeux sur ce qui se passe en Turquie et dans les régions du Kurdistan.*

*Il est faux de prétendre que la Turquie accueille 2,4 millions de réfugiés. Seulement 380 000 sont dans des camps gérés par l'association progouvernementale AFAD. Les autres sont livrés à eux même dans les rues des villes turques où se développent des réseaux de prostitutions, de trafics de drogues et autres.*

*Le résultat c'est qu'Erdogan va prendre l'argent de l'Europe, et les réfugiés iront quand même en Europe s'ils ne peuvent pas retourner chez eux en Syrie ou Irak.*

*Erdogan va se servir de l'argent pour financer des opérations de peuplement arabe dans les régions kurdes et en particulier dans les villes où les populations se sont soulevées. L'Etat a lancé des procédures d'expropriations dans plusieurs villes où l'armée a détruit les habitations.*

*Les Kurdes ont été déçus parce que durant toute cette période ils sont esseulés, la situation est très dangereuse »*

## **IX. Association TUHAD-FED – Fédération des associations de solidarité aux familles des détenus**

---

La délégation a été reçue par M. **Mehmet TEMIZYÜZ**, coprésident, le 23 mars 2016. Celui-ci nous indique qu'à ce jour il y a plus de 7 000 prisonniers politiques dans 94 prisons, 400 se trouvent à Diyarbakir. Récemment, 62 détenus ont été transférés de Diyarbakir dans d'autres prisons à l'ouest de la Turquie. D'ailleurs la majorité des prisonniers politiques se trouve à l'Ouest du pays.

Il y a 30 prisons pour femmes, dans lesquelles sont incarcérées 450 militantes kurdes, et 3 prisons pour enfants dans lesquels se trouvent 80 enfants Kurdes.

Cet éloignement de la région du Kurdistan a pour but d'isoler ces personnes autant du peuple kurde que de leur famille, de casser le moral et les solidarités. Il s'agit d'une forme de restriction constante avec l'extérieur.

Les familles ne peuvent rendre visite à leur proche plus d'une fois par an, compte tenu de la situation économique fortement dégradée par la guerre et de la distance qui les sépare des lieux de détention. Parfois plus de 2000 km coupent et isolent les détenus de leur environnement familial.

*« Cette politique démontre la volonté du gouvernement à faire subir l'emprisonnement à l'ensemble du peuple kurde. »*

Depuis les années 2000, les conditions de détention des prisonniers politiques se sont considérablement dégradées avec l'apparition des prisons de « type F ». La prison de « type F » est basée autour du concept carcéral d'isolement du prisonnier politique. Ces centres pénitenciers sont issus du modèle de type cellulaire américain. Les personnes sont enfermées pendant plusieurs jours dans une cellule où les murs sont blancs, sans lumière naturelle avec un silence absolu et sans aucun contact avec un gardien ou d'autres détenus. Ces conditions sont considérées par l'ONU et Amnesty International comme des méthodes de torture, ce qui n'empêche la Turquie d'être signataire de la Convention Européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains et dégradants.

*« L'un des objectifs principal de l'AKP est d'éliminer les Kurdes que ce soit en Turquie mais également au Rojava Syrien ou dans le Kurdistan Irakien. Avec cet objectif le gouvernement marche aux cotés et sur les pas de DAESH : la guerre que mène l'AKP dans les villes sous couvre-feu est la même que celle menée par DAESH au Rojava ».*

Les prisonniers kurdes sont victimes de restrictions constantes de leurs droits et de dégradations de leurs conditions de détentions : suppression de leurs droits à communiquer avec l'extérieur, isolement des autres détenus kurdes, réduction à minima de leurs droits de visite.

Depuis six mois, le déplacement des prisonniers kurdes est devenu régulier et commun : une stratégie qui vise à empêcher la résistance au sein des prisons ou encore empêcher l'organisation de défense des prisonniers de manière collective.

Par le passé les grèves de la faim avaient lieu constamment, des mouvements de résistance initiés par des personnalités. Le dernier remonte à 2012 et a duré 68 jours. Cette même année, il a pu être constaté une amélioration des conditions de détention, mais elle n'aura été que de courte durée. Aujourd'hui on assiste à un renforcement considérable des atteintes aux droits des prisonniers kurdes.

La lutte dans les prisons pour dénoncer toutes ces atteintes s'est considérablement affaiblie par les transferts incessants des prisonniers, leur isolement ou encore leur dispersion de part et d'autre dans le pays. Depuis le 4 mars, une grève de la faim par alternance a démarré afin de dénoncer la politique de l'état turc, mais aussi les conditions de détention ou encore les massacres perpétrés par les forces militaires.

Des violences physiques, des viols sont commis de façon régulière lors des gardes à vues. Les plaintes portées contre ces violences à l'encontre des personnes, sont automatiquement classées sans suite. Il n'existe aucun mécanisme de défense des prisonniers contre toutes ces atteintes. Le CTP (Comité Européen de la prévention contre les tortures et des peines et traitements inhumains ou dégradants), invité à venir constater les conditions de détention dans les centres pénitenciers, n'a jamais répondu aux différents appels de la Fédération ou de ses associations.

Beaucoup de décisions de la Cour Européenne des Droits de l'Homme ne sont pas appliquées en Turquie. Les prisonniers politiques ont normalement certains droits qui ne sont pas respectés. Dans beaucoup de cas les détenus sont soumis à un traitement arbitraire. Les centres pénitenciers violent allégrement leurs droits : restrictions des communications, isolement à l'intérieur des prisons et de l'extérieur.

En cas de peine disciplinaire, tous les droits sont retirés avec une absence totale de communication et de visite comme l'envoi de lettres aux familles. La politique d'éloignement des familles constitue une peine supplémentaire à caractère social. Elle vise aussi à ne pas faire connaître les conditions de détentions de ces prisonniers.

La situation d'Abdullah Öcalan est très particulière puisque le gouvernement a mis en place une législation spéciale. Il a été isolé dès son arrestation sur l'île-prison d'Imrali, avec l'organisation d'un système spécial pour son isolement accompagné d'un droit spécial, situation que la Cour Européenne des droits de l'Homme a elle-même dénoncée statuant que « l'emprisonnement solitaire et l'isolement est illégal ». Mais encore une fois, ces remarques sont restées sans suite, sans application concrète.

*« Aujourd'hui les kurdes sont des terroristes potentiels donc tous les pouvoirs sont donnés aux forces de l'ordre »*

Un des outils principaux de l'élimination du peuple kurde est la prison. La méthode utilisée par le gouvernement afin d'empêcher et restreindre les droits des détenus à s'organiser et à se défendre, consiste à les éloigner de la juridiction compétente où ils doivent être jugés.

Le ministère de la justice a alors mis en place des « audiences par téléconférence » : un détenu peut alors être jugé sans qu'il y ait de comparution physique. Les prisonniers kurdes refusent ce système ce qui affaiblit leur défense et crée des situations totalement improbables où, sur simples soupçons, un détenu peut être, sous le poids de peines cumulatives, être condamné à plusieurs centaines d'années de prison..

*« La plupart des instructions ouvertes contre les détenus kurdes sont des instructions à visée politique se concluant pour un grand nombre par un procès non équitable, organisé par des tribunaux à compétences spéciales qui existent et qui appliquent un droit destiné aux minorités ».*

*Les tribunaux à compétences spéciales qui avaient été mis en place contre les Kurdes se sont retournés contre l'Etat et plusieurs personnalités politiques ont été jugés*

pour corruption. Le gouvernement au pouvoir les a supprimés, pour être réintroduits sous une forme qui permette de juger uniquement les Kurdes et les opposants au pouvoir.

Toutes ces dérives du système judiciaire, violent l'article 6 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme qui assure le droit à un procès équitable pour tous sans considération, ethnique, nationale ou religieuse.

L'association offre une aide juridique aux familles qui se trouvent complètement dépourvues, ne sachant comment gérer la défense de leurs proches, et encore moins à distance. Une fois par mois, un rapport est établi sur les plaintes et les droits des prisonniers.

Des avocats travaillent pour l'Association des Juristes Libres et offrent leurs services, défendent les prisonniers, portent plainte pour violation de leurs droits...

Ces juristes bénévoles qui défendent les prisonniers sont régulièrement menacés et ces dernières semaines, les arrestations et emprisonnements ne cessent d'augmenter. Ce 22 mars, deux avocats de l'association ont été arrêtés et mis en prison pour avoir défendu les droits de prisonniers.

Toutes les familles ne disposant pas des mêmes moyens pour se déplacer, pour communiquer avec leurs détenus, l'organisation répartit l'aide et une véritable solidarité s'est créée entre les plus riches et les plus pauvres.

Des transports collectifs ont été mis en place pour rendre visite aux proches en prison mais le gouvernement a rapidement compliqué la situation en donnant des rendez-vous suffisamment éloignés les uns des autres dans le temps pour compromettre l'utilité de ces transports collectifs, cassant la solidarité des familles et empêchant les rassemblements de familles en face des centres pénitenciers.

L'association travaille également en coordination avec la mairie et d'autre organisation afin d'assurer notamment la scolarisation des enfants de détenus, leur fournissant du matériel et l'assurance d'avoir accès à une école.

*« Tous les Kurdes sont considérés comme des terroristes potentiels par le gouvernement turc, mais au Moyen-Orient, ce sont ceux qui résistent pour l'humanité et pour la reconnaissance des peuples.*

*Dans cette lutte, l'AKP collabore avec les ennemis de l'humanité : DAESH...*

*La lutte menée au Rojava est la plus belle et la plus grande défense qu'ai connu le peuple kurde en ce qu'elle est une véritable mise en échec de la politique de l'AKP et la preuve que les Kurdes peuvent réussir, s'organiser et offrir une autre voie à l'humanité ».*

## **X. Feleknas UCA - Députée HDP - Diyarbakir**

---

Pour sa dernière rencontre, la délégation a été reçue par **Feleknas UCA** -Députée HDP de Diyarbakir – Ancienne parlementaire européenne.

A cette occasion, elle nous a fait part des poursuites judiciaires auxquelles sont confrontés les député-e-s du HDP alors que 35 sur 60 font face à des demandes de levée de leur immunité parlementaire. A ce jour ne sont ciblés que certains député-e-s et non les coprésident, mais il y a fort à craindre que cela se fasse progressivement.

L'AKP veut convaincre le CHP et le MHP de lever l'immunité des député-e-s du HDP alors que celui-ci propose une levée de l'immunité parlementaire de tous les députés concernés, ce que le CHP souhaite également.

Il existe 506 dossiers de demande de levée de l'immunité. A titre d'exemple Selahattin Demirtas, coprésident du HDP, a 50 demandes déposées contre lui.

Suite à un discours à Silvan notre interlocutrice est poursuivie pour « propagande terroriste », elle est également sous la menace d'une levée de son immunité. Cette demande est fondée sur le fait que, des slogans invoquant Öcalan aient été prononcés par la foule (« La liberté d'Öcalan est la liberté du Moyen-Orient »). De ce fait, elle est accusée d'avoir participé et d'avoir soutenu un évènement d'une organisation terroriste.

La stratégie de l'AKP est claire. Depuis les élections de novembre et l'entrée du HDP au Parlement, le gouvernement cherche à organiser des élections législatives anticipées afin d'évincer ce dernier du jeu démocratique. La levée des immunités se fera petit à petit et si les choses continuent dans cette voie, elles mèneront clairement à une dissolution.

*« Le HDP joue le jeu démocratique mais pas l'AKP et ses députés qui enfreignent le droit commun et utilisent pots-de-vin et jeux d'influence contre nous. Nous sommes dans le respect de nos droits et pourtant on reçoit tous les jours des grenades lacrymogènes. Nous avons interdiction de rentrer dans les quartiers de notre circonscription, la police nous bloque la route en nous disant « Nous sommes l'état » : La police c'est l'état dans l'état d'Erdogan. »*

La police effraye les habitants comme les représentants démocratiquement élus.

*« Nous avons très peur des policiers, barbus qui ne ressemblent ni aux Kurdes ni aux Turcs mais beaucoup aux combattants de DAESH. Nous sommes effrayés car lors de la levée de certains couvre-feux, on a découvert des billets de banque Russe, Arabe... ».*

Lorsque les habitants ont pu réinvestir les lieux, les forces spéciales avaient laissé leurs signatures<sup>4</sup> sur les murs, en langue arabe ou turque : « *Les fous de Dieu* », « *Dieu suffit à tout* ». D'autres écrits font état de la violence de l'occupation : « *On a cassé les dents aux Kurdes* », « *La république Turque est partout, le Turc est partout* », « *Nous sommes arrivés* ».

Des tanks ont été véhiculés par camions jusque dans le centre de Diyarbakir, à l'entrée de Sur: « *En envoyant ces blindés, l'objectif était clair : entrer, détruire et envahir la ville de Sur.* »

---

<sup>4</sup> Écritures que la délégation a pu constater dans le quartier de Sur.

Des armes ont été retrouvées à Sur et à Nusaybin avec des numéros de référence de l'OTAN. Les tanks ayant pénétré dans la ville, sont des M60, véhicules américains vendus à la Turquie dans les années 1990. Une requête a été adressée à l'Union Européenne pour demander une enquête sur la provenance de ces armes et véhicules militaires. Le gouvernement Turc a répondu que ces armes étaient aux mains de la guérilla kurde.

Ce même argument est utilisé contre les étrangers qui rentrent ou essaient de rentrer dans les villes sous couvre-feu, qui sont considérés comme des pions du PKK ou des membres de services de renseignement étrangers qui donnent des formations aux Kurdes.

Lors du Newroz, les Kurdes ont exprimé un message clair : ils veulent la paix. Le coprésident du HDP, Selahattin Demirtas, a affirmé qu'il faut absolument retourner à la table des négociations avant qu'il ne soit trop tard. Tandis qu'Erdogan envoie un message clair en isolant depuis plus d'un an Abdullah Öcalan du reste du monde, le processus de paix est gelé.

*« La Turquie doit avancer et décider de son sort : nous avons tendu la main pour la paix, c'est à eux de répondre maintenant à notre main tendue ».*

Depuis le blocus, de nombreuses familles n'ont pu récupérer le corps de leurs proches qui sont encore dans les débris ou qui en ont été extraits, et à qui le gouvernement refuse des funérailles.

*« Nous voulons enterrer nos enfants ».*

Il s'agit de mineurs, de civils et de combattants qui ont été tués lors des bombardements et des combats.

*« Aujourd'hui avait lieu une conférence de presse lors de laquelle plusieurs familles se sont réunies afin de réclamer les corps de leurs proches et ce depuis 3 mois. Le gouvernement demande une analyse et un comparatif ADN entre les corps et les membres des familles avant de renvoyer le corps. Mais même une fois ces tests effectués les familles restent dans l'attente. Ankara dit ne jamais avoir reçu les échantillons, tandis que certains responsables refusent de reconnaître la véracité des filiations prouvée par les prélèvements d'ADN »*

Depuis plusieurs semaines, cinquante corps auraient été extraits des décombres et sortis du périmètre de couvre-feu. Le 20 mars, alors que les membres de la délégation étaient présents dans le quartier de Sur sept corps ont été retrouvés.

*« Parmi ces cinquante corps, certains ont été rendus à leurs proches, on a pu alors reconnaître le cadavre d'habitants qui avaient réussi à établir un contact téléphonique avec le HDP, après l'annonce de la fin des opérations militaires dans Sur. C'était un appel à l'aide : « Si personne intervient nous serons tous morts ».*

*Nous avons contacté le gouvernement, il n'a rien voulu entendre, il n'a rien fait, ni le ministre de l'intérieur, ni le ministre de la santé : ces personnes ont été exécutées...*

*En détruisant Sur, ils ont détruit le patrimoine des minorités de Turquie et donc le patrimoine de l'humanité : ils veulent construire un nouveau Sur, un Sur turc. »*

## CONCLUSION

Les différentes rencontres, témoignages recueillis par la délégation, les constats faits sur place et en particulier dans les quartiers de Sur où le couvre-feu avait été levé, l'impossibilité de se rendre dans la ville de Cizre soumise à un blocus mais où les témoignages indiquent de nombreuses victimes civiles et destructions, confirment la violence de la politique du gouvernement turc à l'encontre des populations Kurdes et d'une manière générale de toute opposition.

L'utilisation d'une force militaire disproportionnée en réponse à l'aspiration des populations à une autonomie de gestion locale, est contraire aux conventions internationales et en particulier à la Charte Européenne de l'autonomie locale.

Elle constitue une attitude inappropriée que la France et l'Union Européenne doivent condamner avec la plus grande fermeté.

La liberté d'expression, sous toutes ses formes est remise en cause, les droits de la défense bafoués. Le pouvoir fait preuve d'un autoritarisme incompatible avec une démocratie politique. La rupture du cessez-le-feu par les autorités turques, éloigne d'une solution politique et pacifique et ne règle en rien la question Kurde.

Les attaques contre les député-e-s du HDP et la procédure de levée de l'immunité parlementaire à leur encontre constituent un déni démocratique inacceptable.

La France doit faire entendre sa voix autrement qu'en justifiant une soi-disant lutte contre le terrorisme du PKK.

Cette organisation jouit incontestablement d'un grand soutien populaire parmi les Kurdes, une majorité d'entre eux se reconnaît dans ses objectifs et son programme. La France fait une erreur d'appréciation effarante sur la réalité de l'enracinement du PKK dans la société kurde.

Aucun parti politique dans notre pays ne bénéficie d'un tel courant de sympathie. En Syrie, la diplomatie française nomme « opposition armée » ceux et celles qui ont pris les armes contre le régime de Bachar El Assad et en Turquie cette opposition armée est désignée sous le vocable de « terroriste ».

Ce positionnement, erroné, renforce l'autoritarisme du Président turc M. Recep Tayyip Erdogan et son parti l'AKP, il l'encourage dans la violence de sa politique.

Le silence tue, depuis le 15 juin 2015, il a fait de nombreuses victimes.

Il est temps que la France et l'Union Européenne fassent primer le respect des droits humains, la liberté d'expression, de culture, la démocratie par des mesures coercitives à l'encontre de la Turquie sous peine d'en être complices.

La délégation de la CNSK lance un appel à l'opinion publique et aux membres de la représentation nationale pour que soit brisé le silence sur la situation et le drame que vit le peuple kurde en Turquie.